



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

### Les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Le présent rapport, établi en application de la résolution [1612 \(2005\)](#) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, est le huitième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo. Il porte sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2022 et donne principalement des informations sur les six violations graves commises contre des enfants, les auteurs de ces actes et le contexte dans lequel ceux-ci ont été commis.

Le rapport présente les tendances et constantes des violations graves commises contre des enfants par toutes les parties au conflit et donne un aperçu des progrès accomplis dans la lutte contre ces violations, notamment au moyen de l'application de plans d'action et d'autres mesures pour la protection de l'enfance.

Le rapport conclut par une série de recommandations visant à faire cesser et prévenir les violations graves contre les enfants en République démocratique du Congo et à renforcer la protection des enfants.



## I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution [1612 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures, couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2022. Il s'agit du huitième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo soumis au Conseil de sécurité et à son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Le rapport met en évidence les tendances et les constantes observées en matière de violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit en République démocratique du Congo et présente des informations détaillées sur les progrès faits dans la prévention et l'éradication de ces violations depuis le précédent rapport ([S/2020/1030](#)) et sur l'adoption, par le groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, de conclusions sur les enfants et le conflit armé en Somalie ([S/AC.51/2020/10](#)). Il comprend également un aperçu des progrès et des problèmes rencontrés dans l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit. Chaque fois que possible, les parties responsables de violations graves ont été identifiées. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) restent inscrites sur la liste figurant à l'annexe I du dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ([A/76/871-S/2022/493](#)) en tant que partie ayant pris des mesures visant à améliorer la protection des enfants, tandis que 12 groupes armés ayant commis une ou plusieurs violations continuent de figurer sur la liste des parties n'ayant pas mis en place de telles mesures.

2. Les informations figurant dans le présent rapport ont été confirmées au moyen du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé par l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication de l'information sur la République démocratique du Congo, qui est coprésidée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'équipe spéciale de pays n'a pas toujours pu vérifier ces informations du fait des problèmes de sécurité, des activités des groupes armés, de l'« état de siège » dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri et des opérations militaires des FARDC contre les groupes armés. Les menaces pour la santé publique, telles que l'épidémie d'Ebola au Nord-Kivu et les mesures liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pendant la période considérée, ont également compliqué sérieusement l'accès aux lieux et la vérification des incidents. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport ne rendent pas compte de toute l'étendue des violations graves commises contre des enfants en République démocratique du Congo pendant la période considérée, et le nombre réel de ces violations est probablement beaucoup plus élevé. Une précision est apportée à chaque fois que les faits confirmés se sont produits à une date antérieure à la période considérée.

## II. Aperçu de la situation politique et des conditions de sécurité

3. La période considérée a été largement marquée par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par le Gouvernement pour y faire face, créant un contexte difficile pour l'exécution des activités clés de l'ONU dans le pays. Le Président, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, ayant déclaré un état d'urgence de santé publique le 24 mars 2020, plusieurs violations des droits humains perpétrées par les forces gouvernementales à la faveur des mesures de lutte contre la COVID-19 ont été signalées. Pendant la majeure partie de la période considérée, les mesures de sécurité et les restrictions de voyage prises dans le cadre des mesures visant à contenir la

pandémie ont compliqué la vérification des violations graves commises à l'encontre des enfants ainsi que des cas de violence sexuelle liée au conflit. Le rapatriement des enfants étrangers anciennement associés à des groupes armés a également été retardé en raison des mesures liées à la COVID-19 mises en place tant en République démocratique du Congo que dans les pays voisins. Ces mesures ont également entraîné des problèmes supplémentaires en ce qui concerne l'accès humanitaire et la fourniture d'aide, et compliqué les activités de protection de l'enfance, telles que la recherche des familles et leur réunification avec les enfants dans les centres de transit. Cette situation, déjà difficile, a été aggravée par les activités des nombreux groupes armés, les opérations militaires et les violences intercommunautaires, qui ont continué à exacerber les défis en matière de protection des enfants.

4. Le 3 mai, le Président Tshisekedi a signé deux ordonnances instituant l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, à compter du 6 mai 2021 pour une période initiale de 30 jours, avec possibilité de prolongation de 15 jours. En mars 2022, cela faisait vingt-deux fois que l'état de siège était prolongé. Dans ce contexte, à titre de mesure exceptionnelle et temporaire, les autorités civiles de l'Ituri et du Nord-Kivu ont été remplacées par un gouverneur militaire et un vice-gouverneur de la police. Les autorités militaires et policières se sont vu accorder des pouvoirs accrus en matière d'arrestations et de perquisitions, de réglementation de la liberté de circulation, d'expression et de réunion, de maintien de l'ordre public et de prise de décisions. Les tribunaux militaires se sont substitués aux juridictions civiles pour les poursuites pénales. Cependant, le système de justice militaire n'ayant pas suffisamment de ressources pour traiter la charge de travail supplémentaire, l'accès des victimes à la justice en temps opportun en a été entravé.

5. Malgré l'« état de siège », les activités des groupes armés se sont intensifiées en Ituri et au Nord-Kivu, notamment celles des groupes suivants : factions Nyatura-Collectif des mouvements pour le changement-Forces de défense du peuple (CMC-FDP), autres factions Nyatura, Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), Forces démocratiques alliées, Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), la Coopérative pour le développement du Congo, Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) et factions Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R). Certains groupes armés du Nord-Kivu auraient déplacé leurs principales bases vers le Sud-Kivu à la suite de la pression militaire exercée par les FARDC. À la suite d'une intervention conjointe de l'équipe spéciale de pays et du groupe de travail technique interministériel sur les enfants et les conflits armés présidé par les FARDC, le Ministre de la défense a émis, le 18 mai 2021, une directive à l'intention des forces de sécurité rappelant que les troupes devaient adopter une attitude préventive en matière de protection des enfants lors des opérations militaires, conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du plan d'action signé en 2012.

6. Le Président Tshisekedi ayant réaffirmé qu'il privilégiait une stratégie de proximité en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration et qu'il entendait rompre avec l'engrenage amnistie-intégration dans les forces armées, l'ordonnance portant création du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation a été promulguée le 5 juillet 2021. Le 7 août 2021, le Président Tshisekedi a nommé un coordonnateur chargé de diriger l'exécution du nouveau programme. En mars 2022, la stratégie d'exécution du nouveau programme a été adoptée et celui-ci a été validé et officiellement publié par le Président le 4 avril 2022. Ce programme concerne les adultes et les enfants et tient compte de changements majeurs en termes de stratégies de désarmement, démobilisation et réintégration en République démocratique du Congo, l'accent étant mis sur les processus participatifs, décentralisés et dirigés par des civils.

7. Entre-temps, la situation humanitaire a continué de se détériorer dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui a aggravé les vulnérabilités et les besoins de protection des enfants à la suite des actes de violence des groupes armés, des urgences de santé publique et de l'éruption du Mont Nyiragongo au Nord-Kivu le 22 mai 2021. D'après l'aperçu des besoins humanitaires, 27 millions de personnes ont besoin d'aide en 2022, soit une augmentation de 7,4 millions par rapport à 2021, les régions les plus touchées étant l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika et le Grand Kasai. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, depuis le début de l'année 2022, 700 000 personnes de plus sont déplacées, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées à 6,2 millions, le plus élevé en Afrique.

## **A. Nord-Kivu**

8. Le Nord-Kivu continue de connaître la plus grande prolifération de groupes armés et, depuis 2020, les conditions de sécurité se sont détériorées dans toute la province. Les attaques des Forces démocratiques alliées et les ripostes des FARDC sont toujours une grande menace pour les civils et les enfants du territoire de Beni. Les attaques continues des Forces démocratiques alliées ont incité les populations à se mobiliser une fois de plus en faveur des groupes Maï-Maï locaux, augmentant ainsi les risques de recrutement et d'utilisation d'enfants. Les affrontements entre la coalition de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain-Nyatara et les FARDC en 2020 ont également posé un problème pour la protection des enfants. De leur côté, les Maï-Maï Mazembe ont commencé à recruter des enfants à titre de punition collective contre les populations qui ne participaient pas suffisamment aux travaux collectifs obligatoires, notamment à l'appui du groupe. Les enfants réfractaires étaient enlevés et maintenus en captivité. Les groupes armés des territoires de Masisi et de Rutshuru, notamment l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, Nyatura-Collectif des mouvements pour le changement-Forces de défense du peuple et d'autres factions Nyatura, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et le Nduma défense du Congo-Rénové ont mené des attaques contre des populations civiles. Les enfants, utilisés comme combattants par les deux parties, ont continué de pâtir des affrontements entre Nyatura-Collectif des mouvements pour le changement-Forces de défense du peuple et Nduma défense du Congo-Rénové dans le territoire de Masisi.

9. Depuis novembre 2021, la résurgence du Mouvement du 23 mars dans le territoire de Rutshuru suscite des inquiétudes dans un Nord-Kivu déjà instable. Les opérations militaires contre le groupe s'intensifient depuis la seconde moitié de janvier 2022, entraînant d'importants déplacements de population.

## **B. Ituri**

10. La sécurité s'est détériorée en raison de l'augmentation des activités de groupes armés, notamment dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Mahagi. Les attaques contre les populations civiles, ainsi que contre les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, ont continué de provoquer des déplacements de population, les enfants subissant enlèvements, meurtres, atteintes à l'intégrité physique, recrutement et violences sexuelles. Particulièrement actives, les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo se posent comme les principaux auteurs de violations graves contre les enfants en Ituri au cours de la période considérée.

11. Les conditions de sécurité se sont améliorées dans le sud de l'Irumu après la signature de l'accord de paix par la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et le Gouvernement en février 2020. Cependant, au 31 mars 2022, le processus de désarmement et de démobilisation de la FRPI n'avait pas encore commencé en raison des difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et des désaccords persistants entre les autorités congolaises concernant les exigences du groupe, à savoir que ses membres soient libérés de prison, que le groupe soit amnistié et que certains de ses dirigeants soient intégrés dans les FARDC. En outre, comme des éléments de la FRPI ont quitté les centres de démobilisation, il n'a pas été possible de confirmer qu'il n'y avait pas d'enfants, comme prévu par l'accord. Pendant ce temps, la FRPI a continué de commettre de graves violations à l'encontre des enfants, notamment en les recrutant et en les utilisant, en violation de l'accord de paix.

12. En 2021, on a constaté que les fréquentes attaques des Forces démocratiques alliées à la frontière entre le Nord-Kivu et l'Ituri posaient de plus en plus de menaces, notamment dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, entraînant des déplacements de population et un plus grand risque de recrutement et d'enlèvement d'enfants. Pendant la période considérée, les Forces démocratiques alliées ont renforcé leur présence sur le territoire d'Irumu, où 62 % du nombre total de violations qui leur ont été attribuées ont été confirmées.

### **C. Sud-Kivu et Maniema**

13. La sécurité s'est également dégradée dans la zone frontalière des provinces du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika où opèrent les milices Twa et Maï-Maï Apa Na Pale.

14. Dans le Sud-Kivu, les hauts-plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, les territoires de Kabare, de Kalehe, de Shabunda et de Walungu et le sud du territoire de Fizi ainsi que dans le territoire voisin de Kabambare dans le Maniema, il y a eu une recrudescence de la violence armée. En 2020, le redéploiement de certaines unités des FARDC vers d'autres zones de conflit ayant créé un vide sécuritaire, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et le Conseil national pour le renouveau et la démocratie ont commencé à recruter activement de nouveaux éléments, notamment des enfants. En 2021, les pensions intercommunautaires persistantes ont contribué à la détérioration de la situation dans les hauts Plateaux de Minembwe. Les hauts-plateaux de Fizi, de Mwenga et d'Uvira étaient parmi les zones les plus insécurisées de la province et les affrontements entre les groupes Maï-Maï, les Twigwaneho et les Forces républicaines fédéralistes (FRF-Gumino) ont posé des défis de plus en plus grands pour la protection des enfants. Dans la plaine de la Ruzizi, dans le territoire d'Uvira, le retour de plusieurs dirigeants des Maï-Maï Raia Mutomboki après l'échec d'une tentative de démobilisation a encore accru les risques de protection pour les civils, y compris les enfants.

15. Dans le territoire de Kabambare (province du Maniema), les conditions de sécurité sont demeurées précaires, du fait de la reprise des combats entre deux factions Maï-Maï Malaika. Celles-ci ont accepté de déposer les armes le 14 juillet 2021, mais les affrontements armés se sont poursuivis, entraînant de graves violations à l'encontre des enfants.

### **D. Tanganyika**

16. L'état de la sécurité a continué de s'améliorer dans les territoires de Manono, de Moba, de Kabalo et de Kongolo. Cependant, pendant tout 2020, les Maï-Maï Apa Na Pale et les Maï-Maï Kabeke ont étendu leur présence autour de la zone de Bendera et

dans les parties nord du territoire de Nyunzu, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de violations graves confirmées à l'encontre des enfants.

## E. Région du Grand Kasai

17. En avril 2021, la MONUSCO a conclu ses activités opérationnelles et quitté la région le 30 juin 2021. En conséquence, l'équipe spéciale de pays a pris des dispositions pour que la surveillance et la communication des violations graves se poursuivent par l'intermédiaire des partenaires. Avec la baisse des tensions dans la région du Grand Kasai et la démobilisation de Kamuina Nsapu au cours de la période considérée, le nombre de violations confirmées dans la région a diminué par rapport à la période précédente. Dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés pour l'année 2020 (A/75/873-S/2021/437), les parties qui opéraient auparavant dans la région du Grand Kasai, Kamuina Nsapu et la milice Bana Mura, n'étaient plus considérées comme actives.

## III. Violations graves commises contre des enfants

18. L'équipe spéciale de pays a confirmé 7 616 violations graves contre 6 073 enfants (4 240 garçons, 1 833 filles) commises par 78 parties au conflit pendant la période considérée. Ce chiffre a diminué par rapport à la période précédente (9 957) (voir S/2020/1030), ce qui s'explique en grande partie par le nombre moins élevé d'enfants recrutés, utilisés et séparés des groupes au cours de la période considérée. En revanche, toutes les autres violations ont augmenté, notamment les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique ainsi que les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Au moins 1 249 enfants ont été victimes de plus d'une violation (recrutement et utilisation et/ou meurtre et atteinte à l'intégrité physique et/ou violence sexuelle et/ou enlèvement). Il est préoccupant de constater que le nombre de parties au conflit responsables de violations graves a fortement augmenté, passant de 58 au cours de la période précédente à 78.

19. L'écrasante majorité des violations ont été attribuées à des groupes armés (7 083, soit 93 %) : Nyatura (1 126), Mai-Mai Mazembe (866), Coopérative pour le développement du Congo (749), Mai-Mai Apa Na Pale (630), Nduma défense du Congo-Rénové (430), Mai-Mai Raia Mutomboki (343), et Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) (333). Les forces gouvernementales ont été responsables de 496 violations (7 %), attribuées aux FARDC (396), à la Police nationale congolaise (92) et à l'Agence nationale de renseignements (8). Pour 37 cas, il n'a pas été possible d'identifier une partie en particulier.

20. Le Nord-Kivu (4 014 violations), et l'Ituri (1 525 violations) comptent le nombre de violations confirmées le plus élevé, soit 73 % du total, suivis du Sud-Kivu (934), du Tanganyika (735), du Grand Kasai (198), du Maniema (169), du Haut-Katanga (23), de la Tshopo (6), du Haut-Lomami (1) et du Sankuru (1). Dix violations commises dans des pays voisins se sont poursuivies sur le territoire congolais (Burundi, 6 ; Rwanda, 2 ; et Ouganda, 2), les enfants ayant été recrutés ou enlevés ailleurs, puis amenés et utilisés en République démocratique du Congo, où les violations ont été confirmées. La tendance la plus préoccupante a été l'impact de la dégradation continue de la sécurité en Ituri, où les violations confirmées n'ont cessé d'augmenter pendant la période considérée : 443 violations confirmées entre avril et décembre 2020, 753 en 2021 et 204 entre janvier et mars 2022.

21. Les trois violations les plus courantes sont le recrutement et l'utilisation (3 901), les enlèvements (1 548) et les violences sexuelles (944). Les meurtres et atteintes à

l'intégrité physique (929) et les attaques contre des écoles et des hôpitaux (281) ont également été confirmés en grand nombre ; ils ont fortement augmenté, passant à 238 % et 208 %, respectivement, par rapport à la période précédente, en partie du fait de la détérioration des conditions de sécurité en Ituri et au Nord-Kivu. Les enlèvements et les violences sexuelles ont également augmenté, tandis que le nombre de cas de refus d'accès humanitaire est resté inchangé. Ont également été confirmés le maintien en détention d'un grand nombre d'enfants pour leur association présumée avec des groupes armés (233) ainsi que l'utilisation des écoles à des fins militaire (7).

22. Il convient de noter que les violences sexuelles restent la violation la plus attribuée aux forces gouvernementales (256), notamment aux FARDC (190). Les cas de viols et d'autres formes de violence sexuelle contre les enfants ont représenté 51 % de toutes les violations attribuées aux forces gouvernementales, suivis des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique (143).

23. En outre, pendant la période considérée, l'équipe spéciale de pays a confirmé que 1 414 violations graves s'étaient produites au cours des périodes précédentes : enlèvements (684), recrutement et utilisation d'enfants (420), viol et autres formes de violence sexuelle (223), meurtres et atteintes à l'intégrité physique (47) et attaques contre des écoles et des hôpitaux (40).

24. L'équipe spéciale de pays n'a pas toujours pu confirmer ces violations du fait des problèmes de sécurité, des activités des groupes armés, de l'« état de siège » au Nord-Kivu et en Ituri et des opérations militaires des FARDC contre les groupes armés. Les urgences de santé publique, notamment la pandémie de COVID-19, ont également posé de sérieux problèmes d'accès et de vérification. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport ne rendent pas compte de toute l'étendue des violations graves commises contre des enfants en République démocratique du Congo pendant la période considérée, et le nombre réel de ces violations est probablement beaucoup plus élevé.

## A. Recrutement et utilisation

25. Au total, il a été confirmé que 3 901 enfants (3 377 garçons, 524 filles) ont été recrutés et utilisés pendant la période considérée. Parmi eux, 2 056 enfants (1 808 garçons, 248 filles) ont été recrutés avant le 1<sup>er</sup> avril 2020, mais ont continué d'être utilisés jusqu'à leur séparation des groupes armés pendant la période considérée. Les autres 1 845 (1 569 garçons, 276 filles) ont été recrutés et séparés des groupes armés pendant la période considérée. Des enfants ont été recrutés et utilisés avant d'être séparés de 53 groupes armés, essentiellement les Maï-Maï Mazembe (677) et Nyatura (668), suivis des Maï-Maï Apa Na Pale (400), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (283), de Nduma défense du Congo-Rénové (279), des Forces combattantes abacunguzi (203), des Maï-Maï Raia Mutomboki (187), de Kamuina Nsapu (121)<sup>1</sup>, des Forces démocratiques alliées (120), de la Coopérative pour le développement du Congo (109) et d'autres groupes armés (846). Huit enfants ont été séparés des FARDC, qui les avaient affectés à des tâches auxiliaires. Des enfants ont été recrutés et utilisés au Nord-Kivu (2 425), au Sud-Kivu (551), au Tanganyika (469), en Ituri (279), dans la région du Grand Kasaï (131), dans d'autres provinces (42) et au Rwanda (2), au Burundi (1) et en Ouganda (1). Il convient de

<sup>1</sup> Il s'agissait d'enfants sortis des camps mais recrutés par le groupe avant la période considérée et qui sont restés associés à ce groupe jusqu'à la démobilisation de celui-ci pendant la période considérée. Une fois démobilisé, le groupe n'est plus considéré comme actif ([A/75/873-S/2021/437](#), par. 291).

noter que 1 642 enfants (42 %) avaient moins de 15 ans au moment de leur recrutement.

26. En ce qui concerne les cas de nouveaux recrutements, confirmant une tendance esquissée dans le rapport précédent (S/2020/1030), les chiffres ont continué à baisser sensiblement, passant de 2 817 enfants dans la période précédente à 1 845 dans la période actuelle. Pendant la période considérée, les nouveaux recrutements ont encore diminué, passant de 1 034 au cours des trois derniers trimestres de 2020 à 786 en 2021 et à 25 au premier trimestre de 2022. Cela s'explique en partie par la baisse des tensions dans la région du Grand Kasaï, où de nombreux nouveaux recrutements ont été confirmés au cours de la période précédente. Il convient de noter que 605 enfants (33 %) avaient moins de 15 ans au moment de leur recrutement. La plupart des cas confirmés concernent le Nord-Kivu (1 301), suivi du Sud-Kivu (274), de l'Ituri (189), du Tanganyika (55) et d'autres provinces (24), ainsi que le Burundi (1) et l'Ouganda (1) où les Forces nationales de libération (FNL) et les Forces démocratiques alliées, respectivement, ont recruté des enfants qu'elles ont ensuite utilisés au Sud-Kivu et au Nord-Kivu. Pour 99,6 % (1 838) des cas de nouvelles recrues, 52 groupes armés sont responsables, principalement Nyatura (381), suivi des groupes Maï-Maï Mazembe (306), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (214), de Nduma défense du Congo-Rénové (111), des Forces combattantes abacunguzi (103), des Forces démocratiques alliées (102), des Maï-Maï Raia Mutomboki (65), des Maï-Maï Apa Na Pale (52), de l'Alliance des forces de résistance congolaise (AFRC) (51), de la Coopérative pour le développement du Congo (45), des Maï-Maï Biloze (44), des Maï-Maï Alida Kilanda (39) et d'autres groupes armés (325).

27. Il a été confirmé que huit garçons ont été recrutés et utilisés par les FARDC, dont sept pendant la période considérée, pour des tâches auxiliaires et la collecte de renseignements. Par exemple, six enfants précédemment associés aux Forces démocratiques alliées ont été libérés par les FARDC pour ensuite être utilisés comme espions lors d'opérations militaires contre les Forces démocratiques alliées en Ituri. Grâce à la mobilisation de l'équipe spéciale de pays, en trois semaines, six enfants ont été séparés des FARDC. Les deux autres enfants ont été utilisés à des travaux domestiques dans les camps militaires.

28. Sur les 3 901 enfants, 1 472 (38 %) ont été utilisés à des tâches auxiliaires (portage, cuisine et nettoyage), tandis que 1 416 (36 %) ont été utilisés dans le combat actif. Les autres enfants ont été utilisés comme accompagnateurs (614), gardiens de fétiches (184), espions (109), épouses et esclaves sexuels (63) et à des tâches non spécifiées (43). Il convient de noter que les filles étaient principalement utilisées à des tâches auxiliaires (311), comme combattantes (70) et comme concubines ou esclaves sexuelles (63).

29. Sur les 3 901 enfants recrutés et utilisés, 1 876 ont été recrutés de force (48 %), notamment par enlèvement (1 481). Par ailleurs, 1 702 enfants (44 %) ont rejoint des groupes armés ou les FARDC, notamment sous l'influence d'amis (587), de membres de la famille et de la communauté (339) ou pour des raisons financières (316). Quant aux autres 323 enfants, on ignore comment ils ont été recrutés.

30. Les enfants ont été séparés des groupes armés de différentes manières : 2 520 se sont échappés, 788 ont été libérés volontairement, 300 se sont rendus à la suite du désarmement et de la démobilisation des groupes armés, 230 ont été capturés par les forces gouvernementales, 18 ont été capturés par d'autres groupes armés, 21 ont été tués ou ont subi des atteintes à leur intégrité physique, 1 a été libéré après le paiement d'une rançon par la famille et pour 23, on ignore comment ils ont été libérés. Il convient de noter que 105 enfants vivaient avec leur famille pendant qu'ils étaient associés à ces groupes, d'où la nécessité d'une stratégie de réintégration basée sur la communauté.

31. Les enfants recrutés et utilisés ont également été victimes d'autres violations graves, notamment d'enlèvements (1 481), de meurtres et d'atteinte à l'intégrité physique (35) et de violences sexuelles (281). Au moins 54 % des 524 filles recrutées ont déclaré que pendant leur association avec des groupes armés elles ont été soumises à un esclavage sexuel (138), au mariage forcé (97), au viol (30) ou au viol collectif (16).

#### **Détention d'enfants au motif de leur association présumée avec des groupes armés**

32. Au total, il a été confirmé que 233 enfants (205 garçons, 28 filles) âgés de 9 à 17 ans ont été placés en détention par les FARDC (216), la Police nationale congolaise (15) et l'Agence nationale de renseignements (2) pour leur association présumée avec des groupes armés au Nord-Kivu (133), en Ituri (63), au Sud-Kivu (32), au Tanganyika (4) et au Maniema (1). La détention a duré entre deux jours et trois ans, la majorité des enfants étant libérés dans les cinq mois. L'équipe spéciale de pays a plaidé pour que soient appliquées les directives émises en 2013 par le Ministre de la Défense et l'Agence nationale de renseignements, à savoir que les enfants anciennement associés à des groupes armés soient immédiatement remis à l'ONU et aux organisations partenaires.

## **B. Meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants**

33. Sur 929 enfants (552 garçons, 377 filles), l'équipe spéciale de pays a confirmé le meurtre de 578 enfants et l'infliction d'atteintes à l'intégrité physique de 351 autres enfants, soit trois fois plus que la période précédente (391). Il est particulièrement préoccupant de voir la montée en flèche du nombre d'enfants tués (578) par rapport à la période précédente (182) (voir [S/2020/1030](#)). Quelque 300 violations ont été confirmées d'avril à décembre 2020, 464 en 2021 et 165 au premier trimestre de 2022. Parmi ces victimes, 749 (81 %) sont attribuées à 35 groupes armés et 143 aux forces gouvernementales. Quant aux 37 autres cas, il n'a pas été possible d'en identifier les auteurs, quand ils n'ont pas été attribués à des restes explosifs de guerre. Le plus grand nombre d'enfants tués ou mutilés (519, soit 56 %) a été enregistré dans la province de l'Ituri, principalement en raison des violences intercommunautaires dans les territoires d'Irumu et de Djugu, où des groupes affiliés aux communautés Hema, Lendu et Bira se sont affrontés et ont pris pour cible des civils, y compris des enfants, et aussi en raison de l'intensification des activités des Forces démocratiques alliées dans la partie sud de la province de l'Ituri. La province de l'Ituri est suivie du Nord-Kivu (267, soit 29 %), du Sud-Kivu (84), du Tanganyika (37), du Grand Kasaï (13), du Maniema (6), du Haut-Katanga (1), du Haut-Lomami (1) et de Sankuru (1). D'après une ventilation par âge faite par l'équipe spéciale de pays, 58 % des enfants victimes étaient âgés de 10 ans ou plus, tandis que 18 % avaient moins de 5 ans.

34. Parmi les 35 groupes armés, le principal responsable était la Coopérative pour le développement du Congo, avec 314 enfants tués (34 % du total), suivie des Forces démocratiques alliées (135), de Nyatura (44), du Front patriotique et intégrationniste du Congo (39), de groupes Maï-Maï non identifiés (31), de Nduma défense du Congo-Rénové (30), des Maï-Maï Apa Na Pale (26), des Twigwaneho (20), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (16), des Forces combattantes abacunguzi (9), des Forces républicaines fédéralistes-Gumino (9), de groupes non identifiés (9), des Maï-Maï Mazembe (8), des Maï-Maï Raia Mutombo (8) et d'autres groupes armés (51).

35. Un total de 143 enfants tués (61) ou ayant subi des atteintes à leur intégrité physique (82) auraient été victimes des FARDC (115) et de la Police nationale

congolaise (28), principalement au Nord-Kivu (75) et en Ituri (41), où les opérations militaires se sont intensifiées dans le contexte de l'état de siège.

36. Les principales causes de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique d'enfants sont les tirs ciblés (au moins 161), les armes blanches (au moins 121), les tirs croisés (au moins 70), les engins explosifs, y compris les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (au moins 39) et les brûlures (20). Au moins 436 enfants ont été tués ou ont subi des atteintes à leur intégrité physique à la suite d'attaques visant des populations civiles.

37. Certains des enfants tués ou ayant subi des atteintes à leur intégrité physique ont également été victimes d'autres violations, comme le recrutement et l'utilisation (35), les violences sexuelles (19) et les enlèvements (17).

### C. Viols et autres formes de violence sexuelle

38. L'équipe spéciale de pays a confirmé que des viols et d'autres formes de violence sexuelle avaient été commis contre 944 enfants (11 garçons, 933 filles) âgés de 2 à 17 ans, 379 violations s'étant produites d'avril à décembre 2020, 512 en 2021 et 53 au premier trimestre 2022. Les groupes armés ont été les principaux auteurs (688), tandis que 256 cas ont été attribués aux forces gouvernementales. Le Nord-Kivu comptait le plus grand nombre de cas confirmés (440, soit 47 %), suivi de l'Ituri (187), du Sud-Kivu (88), du Tanganyika (83), du Maniema (76), du Grand Kasai (48), du Haut-Katanga (21) et de la Tshopo (1). Une ventilation par âge a montré que 60 % des survivants (565) étaient âgés de 15 ans ou plus.

39. Parmi les groupes armés, les principales parties responsables de violences sexuelles contre les enfants étaient Nyatura (145) et la Coopérative pour le développement du Congo (112), suivis des Maï-Maï Malaika (60), des Maï-Maï Apa Na Pale (59), des Forces combattantes abacunguzi (54), des Maï-Maï Raia Mutomboki (40), de Nduma défense du Congo-Rénové (37), des Maï-Maï Mazembe (32) et d'autres groupes armés (149).

40. Parmi les forces gouvernementales, les éléments des FARDC ont commis le plus grand nombre de violations (190), suivies de la Police nationale congolaise (60) et de l'Agence nationale de renseignements (6). De toutes les violations confirmées, les forces gouvernementales ont surtout commis des violences sexuelles, bien que ce nombre soit en baisse par rapport à la période précédente (332). Deux tiers de ces cas ont été confirmés au Nord-Kivu (85) et en Ituri (52), une tendance probablement liée à la présence accrue des forces gouvernementales dans ces deux provinces dans le contexte de l'état de siège.

41. La violence sexuelle, pour la plupart, a pris la forme de viols (546), suivis de viols collectifs (159), d'esclavage sexuel (127), de mariages forcés (103) et de tentatives de viol (9). Il est préoccupant de constater que les violences sexuelles s'accompagnent d'autres violations. Au moins 288 enfants victimes de violences sexuelles ont également été enlevés, 169 ont été recrutés et utilisés et 19 ont été tués ou ont subi des atteintes à leur intégrité physique.

42. Seulement 9 % des auteurs ont été arrêtés et parmi ceux-là 93 % étaient des membres des forces gouvernementales.

### D. Attaques contre les écoles et les hôpitaux

43. L'équipe spéciale de pays a confirmé 281 attaques contre des écoles (185) et des hôpitaux (96), y compris contre des personnes protégées liées à des écoles ou à des

hôpitaux, ce qui représente une forte augmentation (208 %) par rapport à la période précédente (voir S/2020/1030). Au total, 128 cas ont été confirmés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2020, 130 en 2021 et 23 au premier trimestre de 2022. Les groupes armés ont été responsables de 218 attaques (78 %), tandis que 63 attaques ont été attribuées aux forces gouvernementales. Le plus grand nombre de cas a été enregistré dans la province de l'Ituri (178, soit 63 %), suivie du Nord-Kivu (47), du Sud-Kivu (45), du Maniema (5), du Tanganyika (3) et du Grand Kasai (3). Cette tendance s'explique par la poursuite du conflit entre les communautés Hema et Lendu dans le territoire de Djugu (Ituri) et l'augmentation des opérations militaires dans le cadre de l'état de siège. L'équipe spéciale de pays a également estimé que les fermetures d'écoles ordonnées par le Gouvernement en 2020 à la suite de la pandémie de COVID-19 ont pu créer un environnement plus propice au pillage et à la destruction des établissements scolaires fermés par les parties au conflit.

44. Parmi les groupes armés, le principal responsable est la Coopérative pour le développement du Congo (109 attaques), suivie des Forces démocratiques alliées (26), des Mai-Mai Biloze (15), de Nduma défense du Congo-Rénové (14), des Mai-Mai Mazembe (11), des milices Twigwaneho (10), des Mai-Mai Ilunga (10), des Mai-Mai Malaika (4), des Mai-Mai Apa Na Pale (3), des Mai-Mai Raia Mutomboki (3) et des groupes Mai-Mai non identifiés (3). Les groupes suivants ont chacun commis une attaque : Nyatura, l'Union des patriotes pour la défense du Congo (UPDC), la milice Luba, les Mai-Mai Dragon, les Mai-Mai Buhirwa, les Forces républicaines fédéralistes-Gumino, les Mai-Mai Yakotumba, les Mai-Mai Baraka et les Mai-Mai Mayele. Il convient de noter que la Coopérative pour le développement du Congo a principalement visé les écoles et les hôpitaux des territoires de Djugu (39) et de Mahagi (68) dans la province de l'Ituri, tandis que les Forces démocratiques alliées ont attaqué les écoles et les hôpitaux d'Irumu (15) dans la province de l'Ituri et de Beni (11) dans la province du Nord-Kivu.

45. En ce qui concerne les forces gouvernementales, 63 attaques contre des écoles et des hôpitaux ont été attribuées aux FARDC (62) et à la Police nationale congolaise (1) (22 %), dont l'écrasante majorité a été confirmée en Ituri (84 %) dans le cadre d'opérations militaires contre des groupes armés.

46. La plupart des attaques contre les écoles ont donné lieu à des dégâts matériels (133), des pillages (38), des incendies (7) et des bombardements (2). Dans cinq cas, le personnel éducatif a été ciblé et attaqué. En ce qui concerne les hôpitaux, les attaques ont donné lieu à des pillages (57), des pillages et des dégâts matériels (27) et des incendies (4). Dans huit cas, le personnel médical a été attaqué.

#### **Utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires**

47. L'équipe spéciale de pays a confirmé sept cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires, tous par les FARDC au Nord-Kivu (4), au Sud-Kivu (2) et en Ituri (1). Deux de ces cas ont eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2020, quatre en 2021 et un au premier trimestre de 2022. Les écoles ont été utilisées pendant une période allant de deux jours à un mois, et toutes les écoles ont été libérées grâce aux démarches de l'équipe spéciale de pays.

### **E. Enlèvement**

48. L'équipe spéciale de pays a confirmé l'enlèvement de 1 548 enfants (1 014 garçons, 534 filles), 587 violations s'étant produites au cours des trois derniers trimestres de 2020, 838 en 2021 et 123 au premier trimestre de 2022. Les groupes armés ont été responsables de 1 524 enlèvements (98 %) tandis que 24 enfants ont été enlevés par les forces gouvernementales. Le Nord-Kivu a enregistré le nombre le plus

élevé de cas (833, soit 54 %), suivi de l'Ituri (357), du Sud-Kivu (161), du Tanganyika (143), du Maniema (40), de la Tshopo (4), de la région du Grand Kasai (3) et du Haut-Katanga (1), et des enlèvements ont eu lieu dans les pays voisins (6). D'après une ventilation par âge, 56 % des enfants enlevés avaient entre 14 et 16 ans.

49. Parmi les groupes armés, les principaux responsables ont été les Forces démocratiques alliées (280), suivies de Nyatura (268), des Mai-Mai Apa Na Pale (142), des Mai-Mai Mazembe (137), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (124), des Mai-Mai Raia Mutomboki (105), de la Coopérative pour le développement du Congo (101), de Nduma défense du Congo-Rénové (69), des Forces combattantes abacunguzi (67), des Mai-Mai Malaika (40), du Conseil révolutionnaire des forces armées (29), des Mai-Mai Kifuafua (20), de groupes Mai-Mai non identifiés (19) et d'autres groupes armés (171). En ce qui concerne les forces gouvernementales (24), 19 enlèvements ont été attribués aux FARDC, 3 à la Police nationale congolaise et 2 à l'Agence nationale de renseignements.

50. Le nombre d'enlèvements a augmenté de manière considérable en Ituri et au Sud-Kivu par rapport à la période précédente (voir [S/2020/1030](#)). En Ituri, la Coopérative pour le développement du Congo et les Forces démocratiques alliées ont été les principales responsables. Par exemple, la Coopérative pour le développement du Congo a été responsable de 94 % des enlèvements sur le territoire de Djugu. Quant aux Forces démocratiques alliées, elles ont commis 90 % des enlèvements dans le territoire d'Irumu (Ituri) contre 26 % dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), ayant progressivement étendu leurs activités de leur zone d'opération traditionnelle du territoire de Beni au territoire d'Irumu au cours de la période considérée. Au Sud-Kivu, la majorité des enlèvements ont été attribués aux Mai-Mai Raia Mutomboki (91), dont 85 dans le seul territoire de Shabunda. Au Tanganyika, les Mai-Mai Apa Na Pale ont été responsables de 96 % des enlèvements commis sur le territoire de Kalemie. En outre, des enfants enlevés dans les pays voisins ont fait l'objet d'un trafic à destination de la République démocratique du Congo où ils ont été recrutés et utilisés. Par exemple, cinq enfants ont été enlevés au Burundi : un par le Front national de libération, qui l'a ensuite recruté et utilisé au Sud-Kivu ; les quatre autres par les Forces démocratiques alliées avant d'être arrêtés par les forces gouvernementales alors qu'ils se rendaient dans un camp des Forces démocratiques alliées dans le territoire de Butembo (Nord-Kivu). Un autre enfant a été enlevé en Ouganda par les Forces démocratiques alliées, qui l'ont ensuite recruté et utilisé au Nord-Kivu.

51. Au moins 920 enfants ont été enlevés pour être recrutés et utilisés. Au moins 227 autres enfants ont été enlevés dans le but de transporter des marchandises et des munitions pillées ; ils ont été libérés peu après. Au moins 168 enfants ont été enlevés pour être soumis à des violences sexuelles, 48 pour obtenir une rançon et 185 pour des raisons inconnues. En outre, 288 enfants ont également été victimes de violences et d'abus sexuels pendant leur enlèvement, et 17 ont été tués ou ont subi des atteintes à leur intégrité physique pendant leur captivité.

## F. Refus d'accès humanitaire

52. L'équipe spéciale de pays a confirmé 13 cas de refus d'accès humanitaire concernant des enfants, attribués à la Coopérative pour le développement du Congo (4), aux FARDC (2), à des groupes Mai-Mai non identifiés (2), aux Mai-Mai Mazembe (1), à Nduma défense du Congo-Rénové (1), aux Mai-Mai Malaika (1), aux milices Twigwaneho (1) et aux Mai-Mai Yakutumba (1). Des cas ont eu lieu en Ituri (5), au Sud-Kivu (5), au Nord-Kivu (2) et au Maniema (1). Deux cas ont été confirmés en 2020, 10 en 2021 et 1 au premier trimestre de 2022. Dans ces cas, il

s'agissait d'attaques contre des installations humanitaires (7) et contre le personnel humanitaire (6). Certains cas ont eu des incidences considérables sur la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire.

#### **IV. Action menée face aux violations graves commises contre des enfants : progrès accomplis et problèmes rencontrés**

##### **A. Plans d'action et dialogue avec les parties au conflit**

53. Pendant la période considérée, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est constamment attaché à consolider les gains obtenus à la suite de la signature de son plan d'action en 2012 et à empêcher de manière durable que ses forces armées ne recrutent ou n'utilisent des enfants. La collaboration établie entre l'ONU et les FARDC par l'entremise du groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés présidé par les FARDC et par des mécanismes de contrôle conjoints dans les camps de recrutement et de formation des FARDC afin d'empêcher l'enrôlement d'enfants a continué de jouer un rôle déterminant dans la protection des enfants. En outre, l'équipe spéciale de pays a continué de s'entretenir avec le Gouvernement afin de réduire davantage les effets négatifs des opérations militaires sur les enfants, notamment en libérant rapidement les enfants détenus.

54. Les cinq groupes de travail techniques conjoints qui sont opérationnels aux niveaux national et provincial depuis 2018<sup>2</sup> ont continué d'être utilisés par le Gouvernement, les FARDC, l'équipe spéciale de pays et les organisations non gouvernementales partenaires comme espaces pour l'échange d'information et l'examen des questions de protection de l'enfance.

55. À la suite de la déclaration de l'état de siège en mai 2021 et des renouvellements successifs, l'équipe spéciale de pays a vu une augmentation des risques liés à la protection des enfants compte tenu de la multiplication des opérations militaires. Grâce à l'action du groupe de travail technique conjoint national, le Ministre de la Défense a émis une directive le 18 mai 2021 rappelant aux FARDC qu'il fallait respecter les engagements en matière de protection de l'enfance pris par le Gouvernement dans le cadre du plan d'action de 2012. Le groupe de travail technique conjoint a également préconisé de maintenir des juges civils au lieu de juges militaires pour les procès concernant des enfants pendant l'état de siège. En conséquence, dans une circulaire datée du 9 juillet 2021, le Ministère de la justice a confirmé que les tribunaux pour enfants resteraient les seuls tribunaux de première instance compétents pour les affaires concernant des enfants. Au Nord-Kivu, le groupe de travail technique conjoint a collaboré avec les autorités judiciaires civiles et militaires locales afin de garantir la pleine application des dispositions de la circulaire.

56. Des sessions de formation sur les violences sexuelles liées au conflit ont été organisées par la MONUSCO à l'intention des FARDC, qui continuent de figurer sur la liste des groupes commettant des viols et autres formes de violences sexuelles contre les enfants dans les annexes du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/76/871-S/2022/493). De plus, entre septembre et novembre 2021, la MONUSCO a formé 149 commandants d'unité des FARDC et magistrats, dont 10 officiers de haut rang, sur la prévention et la répression des violences

<sup>2</sup> Quatre des groupes de travail techniques conjoints opèrent au niveau provincial, au Sud-Kivu, au Nord-Kivu (Goma et Beni) et en Ituri, tandis que le cinquième opère au niveau national, à Kinshasa.

sexuelles liées aux conflits. À la suite de cette formation, 52 officiers se sont engagés par écrit à lutter contre l'impunité des crimes liés à la violence sexuelle.

57. Conformément aux instructions permanentes concernant la vérification de l'âge adoptées en 2016 par le groupe de travail technique conjoint, 6 594 nouvelles recrues des FARDC ont été soumis à un contrôle d'identité, ce qui a permis d'identifier 113 enfants, qui ont été séparés avant d'être enrôlés officiellement. L'équipe spéciale de pays a appuyé les contrôles d'identité dans l'Équateur, le Haut-Katanga, Kinshasa, le Kasai-Central, le Kasai-Oriental, le Kongo-Central, le Kwilu, l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika.

58. L'équipe spéciale de pays a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des groupes armés figurant ou non dans les annexes du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, et a collaboré avec 17 groupes et factions armés au cours de la période considérée. Par conséquent, 12 commandants de groupes armés ont signé une déclaration unilatérale et un plan de route, dans lesquels ils se sont attachés à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves contre les enfants<sup>3</sup>. À cet égard, en juillet 2021, la MONUSCO a approuvé ses propres instructions permanentes concernant la communication avec les groupes armés non étatiques pour la libération et la protection des enfants, afin d'encadrer l'action et la collaboration des acteurs de la MONUSCO chargés de la protection des enfants et d'autres personnels avec les groupes armés.

59. Grâce aux activités de sensibilisation menées à l'intention des groupes armés, les commandants de ces groupes ont volontairement libéré 788 enfants, soit 20 % du nombre total d'enfants séparés des groupes armés pendant la période considérée.

## B. Responsabilité et lutte contre l'impunité

60. Le Gouvernement a continué de faire en sorte que l'obligation de rendre des comptes soit respectée dans le cadre de l'application continue de la loi de 2009 portant protection de l'enfance, qui dispose que le recrutement d'enfants est passible de 20 ans d'emprisonnement.

61. Trente-neuf éléments des FARDC ont été condamnés à des peines allant de 5 ans à la prison à vie pour le viol ou le meurtre d'enfants ; 13 éléments de la Police nationale congolaise ont été condamnés à des peines allant de 2 à 20 ans pour le viol d'un enfant ; et un membre du groupe armé Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain a été condamné à la prison à vie pour avoir tué une fille. En septembre 2021, Chance Mihonda, de Maï-Maï Chance, un groupe armé basé au Sud-Kivu, a été condamné à la prison à vie pour des crimes de guerre commis entre 2018 et 2020, notamment le recrutement et l'utilisation d'au moins neuf enfants.

62. Le 23 novembre 2020, Ntabo Ntaberi Sheka, ancien chef de Nduma défense du Congo (également connu sous le nom de Mai-Mai Sheka), a été condamné à la prison à vie par la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu pour crimes de guerre, notamment pour viol, meurtre, esclavage sexuel, recrutement et utilisation d'enfants, pillage, destruction de biens et atteinte à l'intégrité physique. Il s'agit d'une avancée

<sup>3</sup> Maï-Maï Maheshe (14 mai 2020) ; Maï-Maï Apa Na Pale-Bilenge (24 juin 2020) ; Maï-Maï Apa Na Pale-Mandjosa (5 août 2020) ; Nyatura Jean-Marie (7 août 2020) ; Maï-Maï Apa Na Pale-Makilo (10 octobre 2020) ; Maï-Maï Ilunga-Rusesa (8 décembre 2020) ; Nduma défense du Congo-Rénové-Bwira (2 février 2021) ; Mouvement acquis au changement (9 février 2021) ; Maï-Maï Mutetezi (Forces des patriotes pour la défense du Congo-Mouvement de libération (15 juin 2021) ; Maï-Maï Raïa Mutomboki-Donat (16 septembre 2021) ; Rassemblement congolais contre l'occupation et la balkanisation (12 novembre 2021) ; et Union des patriotes pour la défense du Congo (23 novembre 2021).

importante dans la lutte contre l'impunité des auteurs de recrutement d'enfants et d'autres violations graves commises à l'encontre des enfants.

63. Le procès des personnes soupçonnées d'avoir recruté des enfants, notamment Bigirabagabo et Noheri de Nyatura au Nord-Kivu, et Cobra Matata de FRPI à Kinshasa, a été suspendu en 2021 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Les commandants des Maï-Maï Raia Mutomboki (faction Ntarumanga) et des Maï-Maï Jackson ont été arrêtés en 2021 pour crimes présumés contre des enfants ; des enquêtes sont en cours. Une enquête est également en cours concernant le commandant de Mai-Mai Maheshe, toujours en fuite. De plus, des enquêtes sont menées concernant 75 éléments des forces gouvernementales qui ont été arrêtés pour violences sexuelles au cours de la période considérée.

64. L'équipe spéciale de pays a continué de fournir une assistance aux enquêtes et poursuites des autorités judiciaires militaire en aidant les enfants témoins à écrire leurs déclarations et en facilitant la protection des victimes et des témoins lors des audiences publiques.

### **C. Sensibilisation et prise en compte**

65. L'équipe spéciale de pays a poursuivi ses activités de sensibilisation afin de faire cesser et de prévenir les violations graves commises contre les enfants. Depuis 2020, les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sont adaptées aux mesures en place liées à la pandémie de COVID-19. Autant que possible, les sessions de formation et les réunions se sont déroulées en ligne. Ces activités ont été menées à l'intention des contingents de la MONUSCO (1 216 membres) et des forces gouvernementales (2 791 membres, dont au moins 246 femmes), notamment les FARDC, la Police nationale congolaise, l'Agence nationale de renseignements et la Direction générale des migrations.

66. L'équipe spéciale de pays a poursuivi sa collaboration avec des acteurs et des organisations de la société civile afin de mieux sensibiliser à la protection des enfants et à la prévention des violations graves. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'équipe spéciale de pays a également étendu son réseau existant de partenaires pour signaler les alertes et les allégations de violations, et renforcer la prévention et les interventions en cas de violations, y compris de violence sexuelle. Au total, 6 634 responsables communautaires et chefs religieux, membres d'organisations locales et communautaires et personnes référentes en matière de protection de l'enfance, dont au moins 1 619 femmes, ont participé à des activités de sensibilisation au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, en Ituri, au Tanganyika et au Kasai. Une attention particulière a été accordée à la province du Tanganyika en prévision de la fermeture des bases de la MONUSCO à Kalemie en juin 2022.

67. De plus, 248 personnes référentes (dont 17 femmes) des groupes armés ont été formées à l'application des plans d'action visant à faire cesser et à prévenir les violations graves.

### **V. Mise en place de programmes appropriés**

68. L'UNICEF et ses partenaires ont continué d'appuyer les activités liées à l'identification, à la documentation, à la recherche des familles et à la réunification, et ont également fourni des services de soins temporaires et de protection ainsi qu'un soutien à la réintégration socioéconomique et scolaire aux enfants anciennement associés aux parties au conflit, ainsi qu'aux enfants non accompagnés, vulnérables et affectés par le conflit dans les populations d'accueil.

69. L'UNICEF et ses partenaires ont aidé 16 449 enfants, dont 52 % de filles. En décembre 2021, 20 % des enfants avaient reçu un appui pour démarrer des activités socioéconomiques et 6 % avaient reçu un appui pour retourner à l'école. Parmi eux, 765 garçons et 5 031 filles victimes de la violence sexuelle et fondée sur le genre ont eu accès aux services d'intervention multisectoriels de l'UNICEF et de ses partenaires. De plus, 4 297 garçons et 730 filles qui étaient précédemment associés à des parties au conflit ont retrouvé leur famille.

70. En attendant la réunification familiale ou d'autres solutions durables adaptées, les enfants ont eu accès à des services complets, tels que l'orientation vers des soins médicaux, un soutien psychosocial et des activités récréatives. L'identification, la prise en charge temporaire et la réunification sont les priorités du programme, cependant, la réintégration socioéconomique des enfants anciennement associés à des parties au conflit a continué de poser problème en raison de l'absence de financement prévisible à long terme et du tissu socioéconomique très faible dans les zones d'origine des enfants, qui ont limité les possibilités de réintégration.

71. De plus, 309 825 enfants touchés par les conflits armés et les déplacements forcés, séparés de leur famille ou en situation de vulnérabilité dans les populations d'accueil ont bénéficié d'une assistance psychosociale (groupes de discussion, espaces adaptés aux enfants et soutien psychosocial individuel). Les activités proposées comprenaient, entre autres, des activités récréatives et sportives, des programmes d'enseignement des compétences de la vie courante et des séances de sensibilisation concernant différents sujets allant de l'hygiène personnelle à la protection et à la violence fondée sur le genre.

72. L'UNICEF a continué d'appuyer l'accès à l'enregistrement des naissances dans le délai légal de 90 jours et appuyé l'enregistrement de plus de 300 000 enfants après le délai légal par le recours à des jugements supplétifs. Depuis 2020, les déficits de financement ont compliqué ces initiatives. Malgré tout, l'UNICEF a aidé au moins 907 enfants séparés des groupes armés à obtenir des certificats de naissance, soit moins que la période précédente (voir [S/2020/1030](#)).

## VI. Observations et recommandations

73. Je suis profondément troublé par le nombre toujours élevé de violations graves qui continuent d'être commises contre des enfants par toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo. Je condamne ces violations et réitère mon appel à toutes les parties pour qu'elles y mettent fin, les préviennent et assument leurs responsabilités en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

74. Je prends note de la diminution du nombre total de violations graves commises à l'encontre des enfants, qui s'explique par une réduction des cas d'enfants recrutés, utilisés et séparés des parties au conflit pendant la période considérée. Néanmoins, et malgré cette diminution, en raison de la dynamique du conflit et des tensions qu'il crée, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit armé restent très élevés et constituent la violation la plus souvent confirmée par l'ONU en République démocratique du Congo. Par ailleurs, je suis profondément préoccupé par le fait que toutes les autres violations graves ont augmenté au cours de la même période, en particulier le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants, et les attaques contre les écoles et les hôpitaux.

75. Je salue l'attachement constant du Gouvernement de la République démocratique du Congo à consolider les gains obtenus à la suite de la signature du plan d'action de 2012 et à empêcher de manière durable le recrutement et l'utilisation

d'enfants par les forces armées et de sécurité, notamment par l'institutionnalisation des mesures et mécanismes y relatifs. Je trouve encourageant que les enfants dont l'utilisation par les FARDC a été confirmée ont été libérés dans les semaines qui ont suivi et j'exhorte le Gouvernement à faire tout son possible pour que ses forces ne recrutent ni n'utilisent des enfants et que les responsables de tels actes rendent des comptes.

76. Je demande de nouveau au Gouvernement d'accélérer l'application des aspects de son plan d'action de 2012 liés aux violences sexuelles contre les enfants, étant donné que les FARDC et les autres forces de sécurité continuent de porter une importante responsabilité concernant cette violation. Parmi les six violations graves, les violences sexuelles contre les enfants sont aussi celles qui sont le plus souvent attribuées aux forces nationales congolaises.

77. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour que les auteurs de recrutement et d'utilisation des enfants, de violences sexuelles et d'autres violations graves commises à l'encontre des enfants répondent de leurs actes. Je me félicite que les poursuites engagées contre les auteurs présumés de ces violations aient inclus des membres des forces de sécurité gouvernementales. J'invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour réprimer les violations graves commises contre les enfants et en particulier la violence sexuelle, afin de renforcer la prévention des violations.

78. Malgré la diminution notable des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants, je reste profondément préoccupé par leur nombre élevé, d'autant que les groupes armés coupables sont de plus en plus nombreux. Je demande instamment aux commandants de ces groupes de cesser immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants et de libérer, sans condition, ceux qui se trouvent dans leurs rangs. Je trouve encourageant que plusieurs commandants de groupes armés aient décidé de collaborer avec l'ONU pour faire cesser et prévenir le recrutement d'enfants et d'autres violations graves commises à leur encontre, grâce au dialogue et à la signature de déclarations unilatérales et de plans d'action. Je me réjouis que des enfants aient été libérés à la suite de tels dialogues. J'exhorte les groupes qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux dont le nom figure dans les annexes de mon rapport sur les enfants et les conflits armés (A/76/871-S/2022/493), à entamer un dialogue avec l'ONU et à signer des engagements visant à faire cesser et à prévenir les violations graves. Je félicite le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'avoir soutenu ces initiatives menées par l'ONU.

79. Je note avec inquiétude qu'un grand nombre d'enfants sont détenus pour leur association présumée avec des groupes armés et je demande au Gouvernement de traiter ces enfants avant tout comme des victimes, de ne les placer en détention qu'en dernier recours et pour une durée aussi brève que possible et de les remettre aux acteurs de la protection de l'enfance, conformément à ses directives de 2013 et aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, qu'il a fait siens.

80. Je suis préoccupé par la forte augmentation du nombre de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants lors d'opérations militaires, d'affrontements entre parties, d'attaques contre des populations civiles et dans le cadre de violences intercommunautaires, autant d'événements qui font payer un lourd tribut aux enfants. J'invite toutes les parties à s'abstenir de viser des enfants et des civils en général et à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que faire se peut l'effet de leurs opérations sur les civils, notamment les enfants. Je prends note des efforts du Gouvernement, par l'intermédiaire du groupe de travail technique conjoint, visant à limiter les menaces qui pèsent sur les enfants pendant les opérations militaires dans le cadre de l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu.

81. L'augmentation et la persistance de nombreux cas de violence sexuelle commise à l'encontre des enfants sont très préoccupantes. Je demande au Gouvernement d'honorer les engagements qu'il a pris en matière de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit et de donner la priorité à l'accès aux services pour les survivants.

82. Je suis préoccupé par la hausse des attaques contre les écoles et les hôpitaux, dans un contexte de violence intercommunautaire et d'opérations militaires croissantes. J'exhorte toutes les parties à mettre fin aux attaques contre les écoles et les hôpitaux, et contre les personnes protégées qui y sont associées, à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques indiscriminées à leur encontre et à veiller à ce que les installations éducatives et médicales ne soient pas utilisées à des fins militaires. J'encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, à laquelle il a souscrit.

83. Je suis également préoccupé par le nombre toujours important d'enfants enlevés, principalement à des fins de recrutement et d'utilisation, et je constate que les enlèvements sont souvent accompagnés d'autres violations. J'exhorte toutes les parties, en particulier les groupes armés, à cesser cette pratique et à libérer les enfants en captivité afin qu'ils puissent retourner dans leur famille et leur communauté, en toute sécurité et dans la dignité.

84. Je salue le nouveau Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, tout en notant l'étroite collaboration entre le Gouvernement et l'ONU dans le cadre de son élaboration. Je demande instamment au Gouvernement d'accorder une attention particulière aux enfants et à leurs besoins dans son application.

85. Je reste très préoccupé par l'absence de financement prévisible pour les programmes de réintégration à long terme des enfants anciennement associés aux forces et groupes armés, qui entrave leur réintégration effective et durable dans leur communauté. J'exhorte la communauté des donateurs, conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à soutenir les programmes de réintégration socioéconomique susceptibles de réduire les risques de recrutement et de réengagement des enfants et de contribuer à la paix et à la stabilité dans le pays, tout en rappelant que le développement inclusif et durable est la solution à long terme aux facteurs de conflit et à la fragilité du pays.

---